

Membres présents : 63

MMES BERTHELOT Christine, BEVIERE Monique, BUNO Geneviève, CHANTEREAU Agnès, CHARVIN Evelyne, COUILLAUT Odile, DESPREZ Nicole, FAUTRAT Marie-Françoise, LEVY Véronique, MOLVEAUX Claudine, PALLU Stéphanie, POUILLART Nadège, ROUSSEAU Nadine, SCALLA Marie-Pierre

MM. BACHELET Raynald, BARRIER Christian, BERARD Jean-Claude, BESNARD Jean, BOHN Gérard, BOURGEOIS Martial, BOUVARD Jean-Claude, BRICHARD Gérard, BRISSON Jean-Louis, CHACHIGNON Alain, CHEVALIER Gilles, CITRON Jacques, CITRON Olivier, COULON Jean-Marc, DESBOIS Jean-Marie, DI STEFANO Alain, DONES Jacky, ELAMBERT Alain, FERNANDES Jacques, GARCIA José, GAUCHER Denis, GUERINET Patrick, GUERTON Christophe, JAVELOT Jean-Louis, JOURDAIN François, JOVE Louis, LEGOFF Jean-François, LEGRAND Gérard, LENOBLE Denis, MALET Jean-Jacques, MANGEANT Jean-Claude, MERLET Bertrand, MONCEAU Didier, PETIOT Pierre, PETIT Gérard, PICARD Michel, PIERQUIN José, POINCLOUX Maxime, POINTEAU Jean-Marc, RIBEAUCOURT Pascal, ROUSSEAU Alain, SILLET Jean-Marc, TARTINVILLE Yves, TERTER Christian, THION Denis, TOURAINE Michel, VERNEAU Daniel, VILLARD André, VINCENT Christian,

Pouvoirs : 13

M. ALLION Jean-Pierre donne pouvoir à M. MALET Jean-Jacques
Mme BERTHIER Catherine donne pouvoir à M. BACHELET Raynald
M. BROSSE Anthony donne pouvoir à M. ELAMBERT Alain
M. BUIZARD-BLONDEAU donne pouvoir à M. VERNEAU Daniel
M. DAUX Dominique donne pouvoir à Mme ROUSSEAU Nadine
Mme DAUVILLIERS donne pouvoir à Mme BERTHELOT Christine
Mme DENIAU Evelyne donne pouvoir à M. LEGRAND Gérard
M. GAUCHER Michel donne pouvoir à Mme BEVIERE Monique
M. GEORGES Sébastien donne pouvoir à Mme LEVY Véronique
Mme HINCKY Françoise donne pouvoir à M. PICARD Michel
M. PETETIN Marc donne pouvoir à Mme CHARVIN Evelyne
M. POISSON André donne pouvoir à M. POINTEAU Jean-Marc
M. RENUCCI Claude donne pouvoir à Mme POUILLART Nadège

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 5 mars 2015
- Présentation des Contrats Locaux de Santé par l'Agence Régionale de Santé
- Contrat Global du Loing en Gâtinais : approbation du nouveau contrat
- Natura 2000 : Etude de faisabilité « Pâturage » et demandes de subventions
- Natura 2000 : Conventions avec des propriétaires privés pour des travaux d'entretien sur des pelouses calcaires et demande de subvention
- Budget 2015 : Décisions Modificatives
- Document Unique : présentation du programme d'actions et validation
- SCoT : état d'avancement du SCoT et de la démarche de révision
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2015-2020 : approbation du projet
- Affaires diverses.

Mme BEVIERE accueille les délégués, les membres du Conseil des maires et du Conseil de développement, Mme CANETTE, Vice-présidente du Conseil régional du Centre-Val de Loire, et les remercie de leur présence. Elle présente également les représentants de l'ARS Centre-Val de Loire, Mme FAYET et M. DELAGOUTTE.

Elle passe la parole à M. LENOBLE, Maire de d'Escrennes. Ce dernier décrit sa commune en quelques mots.

M. TARTINVILLE est désigné comme secrétaire de séance.

Présentation des Contrats Locaux de Santé par l'Agence Régionale de Santé

M. DELAGOUTTE, délégué territorial à l'ARS (Agence Régionale de Santé) Centre-Val de Loire, présente les grandes lignes des attendus et des objectifs des Contrats Locaux de Santé (CLS).

Il insiste sur l'importance de contractualisation avec un territoire. Les CLS sont des dispositifs adaptés à chaque territoire. Ils mettent en œuvre des programmes de santé de territoire, avec d'un côté les équipements structurants tels que les Maisons de santé, les cabinets regroupés, etc. et de l'autre les actions territoriales, spécifiques aux Départements, aux Pays.

Le Loiret est, comparativement aux autres départements de la Région Centre, plutôt riche et mieux équipé, notamment grâce au CHR d'Orléans, mais des disparités subsistent, entre l'Est et l'Ouest, mieux fournis.

A titre de comparaison, le Loiret est toutefois sur le même niveau de désertification médicale que la Picardie.

Le Loiret est divisé en 5 territoires de projets : le Montargois, le Giennois, le Pithiverais, Orléans et les 3 Pays ceinturant Orléans.

M. DELAGOUTTE insiste sur l'importance du travail en commun, qui n'est pas encore assez structuré, efficace.

Il évoque également la notion de parcours de santé, si possible sans rupture.

Les CLS doivent apporter les réponses adaptées aux territoires et permettre de travailler ensemble sur des objectifs partagés.

Les CLS se scindent en deux phases. La première consiste à faire réaliser le diagnostic territorial par l'ORS (Observatoire Régional de la Santé).

Le diagnostic détermine les axes pour les actions futures, organise les groupes de travail, amorce la concertation avec les habitants, les professionnels, etc.

La seconde phase est opérationnelle, celle de la mise en œuvre des actions.

Tout ce qui peut être fait à proximité doit l'être. Ce qui est plus efficient à l'extérieur doit être externalisé, comme par exemple des examens très spécifiques ou des interventions particulières.

Le CLS doit être un moyen de régler des difficultés locales.

Mme BEVIERE précise que le CLS était envisagé dès les orientations budgétaires et que le recrutement du chargé de mission est en cours.

Les projets de Maisons de santé, telles que celle de la CC Le Cœur du Pithiverais, les MSP déjà ouvertes de Bellegarde et de Beaune-la-Rolande seront intégrées aux fiches actions du CLS.

Question de M. TARTINVILLE. Existe-t-il des méthodes pour répondre aux problématiques liées aux nouveaux professionnels de santé ?

Réponse de M. DELAGOUTTE. Le nombre de professionnels de santé est élevé actuellement. Le problème ne vient donc pas du nombre mais de sa répartition sur les territoires. Les jeunes médecins ont de nouvelles exigences. Ils souhaitent par exemple travailler en réseau, à proximité d'un hôpital.

Le partage d'informations et des connaissances, la mutualisation des savoirs est un enjeu fort.

Il est important de mailler le territoire de structures professionnelles : MSP, télémédecine, consultations externes, etc.

Mme BEVIERE remercie M. DELAGOUTTE et Mme FAYET.

Après avoir constaté que le quorum était atteint et avoir donné lecture des pouvoirs reçus, la Présidente passe au premier point à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 5 mars 2015

Madame BEVIERE rappelle que le compte-rendu a été envoyé précédemment par mail. Elle rappelle les points essentiels de ce Comité (le budget, LEADER, le CRST, etc.).

N'ayant pas reçu d'observations et ne relevant pas de vote contre ni d'abstention en séance, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Contrat Global du Loing en Gâtinais avec l'AESN : approbation du nouveau contrat

Mme BEVIERE accueille Guillaume KPAMEGAN, homologue d'Emmanuel CAMPLO pour le Contrat Global du Loing en Gâtinais.

Elle précise que 25 communes du Pays sont concernées par le périmètre du Contrat de bassin versant du Loing.

Guillaume KPAMEGAN présente le projet de contrat à travers les rubriques suivantes :

- Etat des lieux (2006-2008)
- Bilan du contrat 2009-2012
- Enjeux persistants
- Nouveaux objectifs
- Actions emblématiques
- Montants financiers
- Liste des signataires.

Il précise que le retard dans la contractualisation est en partie lié aux retards de décision de certains financeurs.

La signature du nouveau contrat est prévue début 2016.

Mme BEVIERE donne lecture de la délibération.

Ne relevant pas de vote contre ni d'abstention en séance, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Natura 2000 : Conventions avec des propriétaires privés pour des travaux d'entretien sur des pelouses calcaires et demande de subvention

Mme BEVIERE passe la parole à M. GUERINET. Il revient sur l'intérêt des entretiens des secteurs concernés par Natura 2000 et insiste sur l'urgence à délibérer pour permettre aux bénéficiaires de prétendre aux subventions de la DREAL.

Cette première délibération vise à poursuivre les entretiens chez les 3 premiers propriétaires ayant signé un contrat. Il s'agit de simplifier au maximum les procédures administratives. La convention permet de « substituer » le Pays aux propriétaires pour passer contrat avec l'association ASER qui réalisera les travaux d'entretien et de demander puis toucher les subventions de l'Etat correspondantes.

Ne relevant pas de vote contre ni d'abstention, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Natura 2000 : Etude de faisabilité « Pâturage » et demandes de subventions

M. GUERINET explique la problématique de la pérennisation de l'entretien des zones naturelles. Le pâturage peut être une réponse. La volonté des acteurs locaux est d'élargir le périmètre d'action au-delà du seul périmètre Natura 2000, pour y intégrer les zones humides, les autres secteurs à enjeux.

Un groupe de travail se réunit régulièrement pour réfléchir aux solutions possibles.

Le projet nécessite aujourd'hui de passer par une étude de faisabilité qui permettra de définir une action viable économiquement. Un contact a été pris avec l'association Past'horizon, spécialisée dans la formation de berger.

M. GUERINET insiste sur la nécessaire cohésion territoriale des actions à mener. Il rappelle également le besoin d'identification de nouvelles surfaces qui pourraient augmenter les pistes déjà envisagées.

Ne relevant pas de vote contre ni d'abstention en séance, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Budget 2015 : Décisions Modificatives

Madame BEVIERE expose aux Membres du Comité syndical que les crédits prévus à certains chapitres du budget de fonctionnement 2015 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits pour un montant de 6 000€. Il s'agit de permettre la rémunération chargée des animateurs CLS et GPEC T, dont le recrutement est envisagé pour décembre.

En investissement, il s'agit de virement vers la ligne « Frais d'études, d'élaboration » pour un montant de 50 000€, pour permettre de financer les études SCoT.

Ne relevant pas de vote contre ni d'abstention en séance, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Document Unique : présentation du programme d'actions et validation

Mme BEVIERE rappelle l'obligation de ce dispositif pour tous les employeurs. Il s'agit d'un plan de recommandations pour assurer la sécurité des agents, quantifier et qualifier les risques selon 3 niveaux, vert (risque faible), jaune (risque moyen), rouge (risque important).

Compte-tenu des activités administratives du Pays, ce Document Unique est très « classique » et les risques très modérés (cf. tableau synthèse distribué).

Ne relevant pas de vote contre ni d'abstention en séance, le Document Unique est adopté à l'unanimité.

SCoT : état d'avancement du SCoT et de la démarche de révision

Mme BEVIERE rappelle le contexte de révision du SCoT et passe la parole à Olivier FLORINE, Chef de projets SCoT.

Il revient sur la définition du SCoT, outil de coordination et de mise en cohérence des différentes politiques. Le SCoT fixe les objectifs des politiques publiques en matière d'habitat, de développement économique, de déplacements, d'environnement et d'équipements.

La stratégie définie et validée par les élus du territoire fin 2011, se veut volontariste et s'appuie sur le développement d'équipements structurants (A19, Zones d'Activités, etc.) pour attirer de nouvelles populations et créer de nouveaux emplois.

En terme de bilan d'étape, le projet de territoire, au regard des évolutions, est conforme pour la croissance de la population et la consommation foncière ; il est en deçà pour l'habitat et les mobilités.

Enfin, il est non conforme pour l'armature urbaine.

Quant à l'apport du SCoT pour les collectivités, il est jugé utile, efficace mais contraignant. Le SCoT œuvre pour l'amélioration qualitative des documents d'urbanisme.

Olivier FLORINE explique la nécessité et le calendrier de révision du SCoT. Il s'agit d'anticiper l'évolution du territoire, d'intégrer les dispositions législatives récentes (lois Grenelle, ALUR...) et les travaux du Pays (SAGE, Agenda 21, Trames verte et bleue). Il s'agit aussi d'alimenter et faciliter l'élaboration des documents d'urbanisme locaux. Le PADD doit être validé avant fin 2017.

M. BARRIER, Président de la CC du Beauvaisis souhaite que le Pays veille à ce que les calendriers du SCoT et les démarches des collectivités soient cohérents pour ne pas bloquer les révisions de PLU ou PLUi.

Olivier FLORINE insiste sur le choix fait par le Pays de s'appuyer sur la Chambre d'agriculture pour le volet agricole ; cela permettra d'avoir des données adaptées et sûres.

M. di STEFANO relève le risque de caducité des POS d'ici mars 2017.

Mme BEVIERE rappelle qu'Olivier est à la disposition des collectivités dans leurs démarches de révision des documents d'urbanisme ; elle le remercie de sa présentation.

Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2015-2020 : approbation du projet

Mme BEVIERE rappelle que le contrat précédent s'est achevé en juin. Sans détailler les chiffres du bilan car ceux-ci l'ont été lors des réunions de bilan et de préparation du contrat 2015-2020, elle rappelle le taux moyen de consommation, sur la base de 6 310 000 € : 89% de l'enveloppe en tenant compte du dispositif Idée en campagne ou 91% sans Idée en campagne.

L'enveloppe additionnelle « Espaces publics » a été consommée à 57%. Il n'y a eu aucun projet éligible sur l'enveloppe additionnelle « Logement ».

Le CRST (Contrat Régional de Solidarité Territoriale) sera le 4^{ème} contrat avec la Région.

Mme BEVIERE rappelle les différentes réunions de concertation organisées en amont.

Elle passe la parole à Mme CANETTE, Vice-présidente du Conseil régional.

Mme CANETTE précise que le CRST sera doté d'une enveloppe globale de 8 985 000 € et met en avant la volonté de la Région Centre-Val de Loire d'accompagner les territoires dans un cadre défini. La contractualisation avec les Pays reste pertinente.

Les différentes enveloppes se répartissent avec des objectifs de mobilisation selon les priorités régionales. Mme CANETTE rappelle que le dispositif Idée en Campagne a été assoupli, avec une sélection au fil de l'eau et l'ouverture à des projets d'investissement. Idée en campagne représente 10% du montant du contrat.

3 enveloppes additionnelles complètent le contrat : « Espaces publics », « Logement » et « Pôle de centralité ».

M. TARTINVILLE revient sur la non augmentation des enveloppes des contrats et le fléchage de plus en plus important des fiches actions ou des pourcentages affectés.

Mme CANETTE répond que la Région Centre-Val de Loire est une des régions mobilisant le plus de fonds pour le développement des territoires.

Elle rappelle également le point de vigilance pour les projets spécifiques au pôle de centralité de Pithiviers. Les projets devront être affinés et les chiffrages précisés.

Mme BEVIERE passe la parole à Mme DALLOT, Présidente du Conseil de développement. Elle donne lecture de l'avis du Conseil sur le projet proposé par le Pays.

Mme BEVIERE rappelle la nécessité pour les Communautés de communes de prendre une délibération autorisant les présidents à signer le futur CRST.

Mme BEVIERE donne lecture de la délibération.

Ne relevant pas de vote contre ni d'abstention en séance, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Affaires diverses

- Contrat Local de Santé.

Le recrutement est en cours.

- GPEC T (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale).

Le Pays attend une réponse de la Région sur l'éligibilité du projet sur Idée en campagne.

Mme CANETTE précise que la réponse est positive et qu'un courrier est en cours de signature.

Mme BEVIERE précise que la DIRECCTE et l'UDEL ont d'ores et déjà donné leur accord.

- Politique ENS du Conseil départemental du Loiret.

Mme BEVIERE indique que le Pays est choisi comme territoire pilote pour définir les modalités de mise en œuvre de la nouvelle politique du département pour protéger les espaces naturels sensibles (ENS).

Une présentation sera faite lors d'un prochain Comité syndical.

- INGENOV 45.

Mme BEVIERE revient sur la réunion qui s'est tenue le matin même au Conseil départemental. INGENOV 45, Société Publique Locale, crée un service de « conseil en énergie partagé » (CEP), en lien avec l'ADEME. Il s'agit de mutualiser de l'ingénierie autour du thème de l'énergie. Les collectivités doivent être adhérentes à la SPL pour bénéficier du service, moyennant 1€/an/habitant, avec un engagement de 3 ans au minimum.

Le seuil de 16 000 habitants, au niveau départemental, est nécessaire pour que le dispositif soit viable.

- La Route du Blé en Beauce.

Mme BEVIERE acte la fin du projet.

M. GUERINET précise que cet arrêt est dû à des problèmes de financement du poste du Chef de projets.

Mme BEVIERE rappelle qu'il n'y avait plus de subventions pour les manifestations organisées sous ce label et précise que le Pays participera aux frais liés au licenciement de Cécile VATI, Chef de projets « La Route du Blé en Beauce », rattachée à la Maison de la Beauce à Orgères-en-Beauce.

- Association « A Pithiviers, l'Hôpital c'est vital ».

Mme BEVIERE rappelle le forum organisé le 21 novembre à l'occasion de la journée découverte « Notre hôpital, sa maternité aujourd'hui et demain... ».

- Divers.

Le prochain Bureau de Pays se tiendra le 4 décembre. Il sera avancé à 16h.

Les prochains Comités syndicaux se tiendront le 29 janvier (Orientations Budgétaires) et le 26 février (vote du budget).

En guise de conclusion, Mme BEVIERE remercie les collaborateurs du Pays pour leur travail et les élus pour leur mobilisation. Elle souhaite que les acteurs du territoire travaillent les uns avec les autres et non pas les uns contre les autres.

Mme CANETTE informe les élus que, ne se représentant pas au Conseil régional, il s'agit de son dernier Comité syndical. Elle rappelle son implication auprès des élus du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais et souligne leur mobilisation pour le territoire.

N'ayant plus d'informations à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE passe la parole à M. LENOBLE qui invite les délégués et les invités à se retrouver autour d'un verre de l'amitié.

La séance est levée à 19h55.

Le Secrétaire de séance

La Présidente

Yves TARTINVILLE

Monique BEVIERE